

Déchèterie

Condition d'accès

La communauté de communes assure la gestion de la déchèterie de Meynes. L'accès y est gratuit aux habitants de Meynes et Sernhac. Les déchets des professionnels ne sont pas acceptés. Pour accéder au site, vous devez vous munir **d'une carte d'accès** à présenter au gardien.

Lieu : les Roumettes 30840 MEYNES

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi	9h - 12h00	13h30 - 17h30
Jeudi	Fermée	

Comment obtenir une carte d'accès de déchèterie ?

Présentez-vous au siège administratif de la CCPG ou en déchèterie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Communauté de communes du Pont du Gard
21 bis Avenue du Pont du Gard 30 210 REMOULINS

Une seule carte sera délivrée par foyer. Elle est personnelle et non cessible.

En cas de perte, la carte pourra être remplacée à titre gratuit une seule fois.

Déchets acceptés

Le gardien de la déchèterie est sur le site pour vous guider dans le tri de vos déchets. En cas d'hésitation, merci de demander conseils au gardien de déchèterie



CARTONS



TOUIT-VENANT
NON-INCINÉRABLE



TOUIT-VENANT
INCINÉRABLE



DÉBLAIS / SOLIVATS



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE



MÉTAL



BOIS



DÉCHETS VERTS



MOBILIER



PAPIERS



VERRES



ÉCRANS



GROS ÉLECTROMÉNAGER



PETITS APPARELS
MÉNAGERS



HUILES DE VIDANGE



HUILES DE FRITURES



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES (DOS)



RADIOGRAPHIES



LAMPES



PILES ET
ACCUMULATEURS



CARTOUCHES ENCRE

Déchets refusés

- ✗ Les ordures ménagères (collectées en porte à porte)
- ✗ Les gros encombrants métalliques comme les éléments de voitures (châssis, carrosseries, moteurs...)
- ✗ Le matériel agricole et forestier
- ✗ Les déchets contenant de l'amiante
- ✗ Les déchets industriels
- ✗ Les déchets de soins : médicaments ou produits de laboratoire (à déposer en pharmacie)
- ✗ Les cadavres d'animaux
- ✗ Les armes et munitions
- ✗ Les déchets radioactifs
- ✗ Les déchets des professionnels
- ✗ Les bouteilles de gaz (à déposer dans les points de vente)

Cette liste n'est pas exhaustive. Le responsable du site est toujours habilité à refuser des déchets qui, par leur nature, leur forme, leur dimension, volume ou quantité, présenteraient un danger particulier pour l'exploitation.

Pour tous renseignements, merci de contacter la communauté de communes du Pont du Gard au 04 66 37 67 67